**Programme de Microfinancements du Fonds pour l’Environnement Mondial PMF FEM / PNUD Tunisie**

**Appel à projets 2022 – 6ème phase opérationnelle - 5ème appel**

Le dossier de cet appel à projets est composé du texte ci-dessous et de l’annexe1 Formulaire de projet qui fait partie intégrale du présent appel :

Date de lancement de l’appel à projets : 06 juin 2022

Date de clôture : 26 juin 2022 à 17H00

**I. Contexte:**

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d’Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 26000 projets communautaires dans les domaines de la conservation de la biodiversité, d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques, de la lutte contre la dégradation des sols, de la gestion durable des forêts, de la protection des eaux internationales et de la réduction de l’impact des produits chimiques.

En Tunisie, le PMF Tunisie a initié ses activités depuis l’année 1993. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à 197 projets.

Durant sa 6ème phase opérationnelle (OP6), le PMF s’est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale.

Ce cinquième appel à projet s’inscrit dans la continuité de l’appui aux associations tunisiennes et des organisations communautaires de base (GDA/SMSA) enregistrées légalement en Tunisie. Les jeunes associations et les GDA/SMSAs sont encouragés à participer à cet appel à projets.

**II. Paysages d’intervention :**

Les paysages d’intervention du présent appel à projet présents dans les gouvernorats du nord et du centre de la Tunisie sont éligibles (Grand Tunis, Nabeul, Bizerte, Zaghouan, Jendouba, Kef, Beja, Siliana, Sousse, Monastir, Mahdia, Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine)**.**

**III. Objectif de l’appel :**

L’objectif global de cet appel à projets est de soutenir des initiatives communautaires qui permettront de sensibiliser et de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux qui se manifestent au niveau local tout en assurant une forte implication des jeunes et des femmes.

Ainsi les projets attendus dans le cadre de cet appel devront proposer des initiatives en relation avec:

* La promotion de la culture environnementale
* La mise en œuvre d’action de terrain concrète pour la lutte contre les problèmes environnementaux pertinents et identifiés (changements climatiques, gestion de l’eau, pêche illicite, dégradation des sols, l’agriculture durable, la gestion des produits chimique et pesticides, la gestion durable des forêts, la protection des écosystèmes et des espèces menacés, les solutions urbaines durables, …)
* la promotion de l’apprentissage, la formation et la valorisation du savoir-faire traditionnel respectueux de l’environnement
* Le développement des chaines de valeurs résilientes au climat
* L’appui au développement des Start up travaillant dans le domaine de l’agriculture ou de l’environnement
* La promotion des modèles durables de l’économique bleue
* La contribution à la préservation des espèces menacées d’extinction ou la valorisation des espèces non indigènes.

**IV. Contextualisation des initiatives avec la crise COVID-19 :**

Pour mieux reconstruire après la crise, des efforts devront être déployés pour accroître la résilience des communautés et prévenir de futures catastrophes. Une saine gestion des ressources naturelles, dont dépendent les communautés, et la garantie de la sécurité alimentaire sont essentielles pour le processus de rétablissement.

Le PMF FEM pourrait soutenir des initiatives communautaires liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles qui pourront générer des avantages environnementaux et économiques dans le cadre des initiatives stratégiques tel que la gestion des écosystèmes et des espèces menacées, l’agriculture durable et l’agroécologie, la pêche et la gestion des produits chimiques et des déchets.

Tenant compte du contexte actuel, il est attendu que les actions proposées et les résultats attendus des projets prennent en considération les risques engendrés par une imitation de la mobilité et d’activités imposée par une éventuelle reprise de la pandémie de la crise COVID-19.

Pour donner quelques exemples à cette vision du développement environnemental local, ci-après quelques exemples à titre indicatif pour inspiration :

1. Soutenir le développement et l'amélioration de l'entreprenariat de petite et moyenne taille liés à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, en se concentrant en particulier sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées, les jeunes à risque (formation, financement de démarrage, y compris les bio-entreprises, accès à l'énergie pour une utilisation productive, etc.);
2. Soutenir et encourager la production agricole et la chaîne d'approvisionnement durables pour améliorer la sécurité alimentaire, fournir un soutien ciblé aux petits agriculteurs, fournir l’accès à l'eau potable ou d’irrigation, y compris avec des énergies renouvelables et la récupération de l'eau (agroforesterie, agro-biodiversité, jardins familiaux et urbains, agro-écologie, agriculture urbaine, …, etc.) ;
3. Soutenir les initiatives liées à la conservation des aires protégées, y compris la protection des forêts;
4. Promouvoir les cultures et les pratiques traditionnelles protectrices de l’environnement pour améliorer la gestion durable des terres, des pêcheries et la sécurité alimentaire ;
5. Soutenir la gestion communautaire des ressources marines, y compris les pêcheries locales durables axées sur la sécurité alimentaire et l'amélioration du stock ;
6. Gestion communautaire de la faune, y compris la lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ;
7. Déploiement d'énergies renouvelables et de technologies à faible émissions des gaz à effet de serre pour une utilisation productive, en particulier au niveau des communautés rurales et marginalisées.
8. Soutenir la participation des communautés locales aux dialogues multipartites aux niveaux local, régional et national (y compris par le biais de dialogues à distance et numériques) pour fournir des contributions aux politiques et mesures de relèvement après la crise, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
9. Collaborer et établir des partenariats avec des plates-formes d'apprentissage en ligne / à distance pour la sensibilisation et la formation des partenaires du PMF sur les mesures efficaces de prévention des épidémies, en se concentrant particulièrement sur les groupes vulnérables, tels que les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées et dispenser une formation sur les outils virtuels et leur utilisation dans les communautés à accès limité ou inexpérimentées dans l'utilisation des technologies;
10. Faciliter l'accès de la communauté à l'innovation sociale et technologique et aux réseaux d'entrepreneurs aux niveaux local, régional et national ;

**V- Logique d’intervention et impact attendus des projets**

L’intervention attendue de la part des associations, GDA/SMSA peut avoir les dimensions suivantes

* La mise en œuvre d’un **model pilote** innovant qui peut servir à la fois pour la vulgarisation, la formation et l’apprentissage.
* Le développement **d’activités promotrices** qui contribuent à la sensibilisation et la réduction des risques environnementaux (communication, promotion, labélisation ou autres à fort impact sur les communautés locales)

Ainsi, les résultats attendus par ses interventions devront avoir un impact direct et socialement inclusif sur le développement durable des communautés locales.

**VI-Critères d’éligibilité :**

Les propositions de projets doivent :

* Être soumis par une association ou GDA/SMSA de droit Tunisien
* Être en relation avec les objectifs de l’appel (voir point III et IV)
* S’appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l‘évaluation des projets ;
* Être mises en œuvre dans les paysages spécifiés dans le cadre de cet appel à projets
* Prendre en considération l’approche genre et impliquer les jeunes ;
* Avoir un impact évident et concret sur les communautés et sur la conservation des paysages
* Contribuer avec un cofinancement en nature et en numéraire
* Être réalisées dans un délai de 12 mois maximum.

**VII-Budget**

L’octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM, et le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 50.000 USD.

La moyenne de financement étant de 25.000 USD, le plafond de financement ne sera accordé qu’à des projets ayant une portée importante et confirmé.

Un cofinancement en nature et en espèces est exigé et doit être spécifié dans la fiche de projet.[[1]](#footnote-1)

**VIII-Durée des projets**

La durée maximale de chaque projet est de 12 mois.

**IX-Modalités de soumission**

Les propositions complètes doivent être reçues au plus tard le 26 juin 2022, à 17h00, par email à l’adresse suivante : [**ezzeddinef@unops.org**](mailto:ezzeddinef@unops.org)

Avec la mention suivante : Ne pas ouvrir TUN/SGP/OP6/CORE/5

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le formulaire annexe 1 ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :

* Le Statut et le règlement interne de l’ONG
* La publication au JORT
* Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l’ONG
* Les deux derniers rapports narratifs et financiers des activités annuelles de l’association
* La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail) et les autres ressources à disposition de l’association/ GDA/SMSA
* La liste des adhérents
* Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission (lettre d’appui, convention de partenariat, …) et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

Les GDA/SMSA et associations nouvellement crées sont encouragées à participer à cet appel.

Chaque ONG ne peut soumettre qu’une seule proposition de projet (les ONG qui bénéficient d’un projet en cours ne sont pas éligibles).

**X-Modalités de sélection :**

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF/FEM, unique instance qui statue sur l’octroi de financement sur la base des critères ci-dessus, pour examen et décision. Seules les associations/GDA/SMSA présélectionnées seront contactées.

--------------------------------------------------

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique [ezzeddinef@unops.org](mailto:ezzeddinef@unops.org) plus tard le 17 juin 2022 à 17h.

**Diffusé, le 06 juin 2022**

1. Le PMF FEM/PNUD applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l’OSC/GDA/SMSA bénéficiaire et des autres partenaires). [↑](#footnote-ref-1)